

**Responsable UE**  
Maud Dallemagne

**Président de jury**  
Roland Decaudin

**Secrétaire de jury**  
Martine Liakhov

**Contact**  
service.etudiants@saint-luc.be  
+32 4 341 81 33

#### **Master 2 • Cycle 2 • Niveau 7 du CFC**

UE donnée en Français • Obligatoire • Annuelle  
27 crédits • 540 points • 0 heures  
Prérequis : 4V100 Atelier de l'option•4VY10 Atelier de la spécialité•4VN10 Atelier de la spécialité•4VE10 Atelier de la spécialité  
Corequis : 5V102 Mémoire

## **Acquis d'apprentissage**

Au terme de **l'atelier de l'option**, l'étudiant est capable de :

- Mobiliser toutes les ressources nécessaires à l'exécution de son projet personnel.
- Construire un propos de manière précise et contextualisée.
- Mettre en forme des supports et produire des images qui permettent la juste lecture du travail réalisé.
- Affirmer une posture d'auteur et présenter des objets (images, sons, installation...) qui soient vecteurs de l'ensemble de son travail et de ses réflexions.
- Présenter et défendre devant un jury de professionnels son projet et sa démarche justifiant de la pertinence des choix, de leur bonne exécution technique, de leur caractère contemporain, novateur et singulier.

## **Calcul de la note de l'unité d'enseignement**

L'atelier est l'activité fondamentale de la formation. Son évaluation est artistique, cela signifie que la note finale est constituée pour 50% d'une note d'année et pour 50% de la note du jury artistique de fin d'année. La note d'année est déterminée par les enseignants titulaires, elle est constituée pour 25% des résultats du premier quadrimestre et pour 25% des résultats du second quadrimestre.

Le jury artistique, composé majoritairement de membres du personnel enseignant de l'école, est un jury artistique interne. Le jury artistique, composé majoritairement de membres extérieurs à l'école, est un jury artistique externe.

Pour les formations de type court (cycle unique), seul le jury artistique de 3<sup>ème</sup> bachelier est externe. Pour les formations de type long (deux cycles), seul le jury artistique de 2<sup>ème</sup> master est externe.

Le règlement des jurys artistiques complet est disponible en annexe 2 du règlement des études.

Important, il n'y a pas de seconde session pour cette unité d'enseignement.

## **Compétences**

Cette unité contribue à notre profil d'enseignement en participant au développement des compétences suivantes:  
C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 de notre référentiel interne.